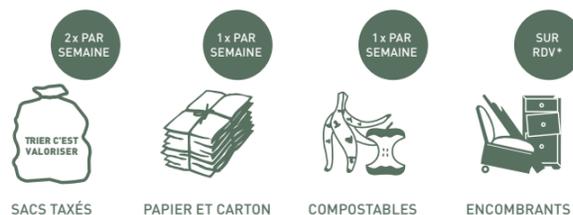


Modes d'évacuation

COLLECTE PORTE À PORTE

- JOURS SELON LE SECTEUR (VOIR LE CALENDRIER DE COLLECTE)
- COLLECTE DÈS 7H



*Encombrants

Service gratuit sur rendez-vous 10 jours à l'avance au 024 423 63 69 ou sur www.yverdon-les-bains.ch
→ Vie quotidienne → Déchets → Annonce d'encombrants ménagers

Camping, Gressy et Sermuz

Sacs taxés jeudi
Compost mercredi
Papier/carton à déposer aux points de collecte sélective

RETOUR EN MAGASIN

- DIVERS COMMERCES EN VILLE



SERVICE DES TRAVAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

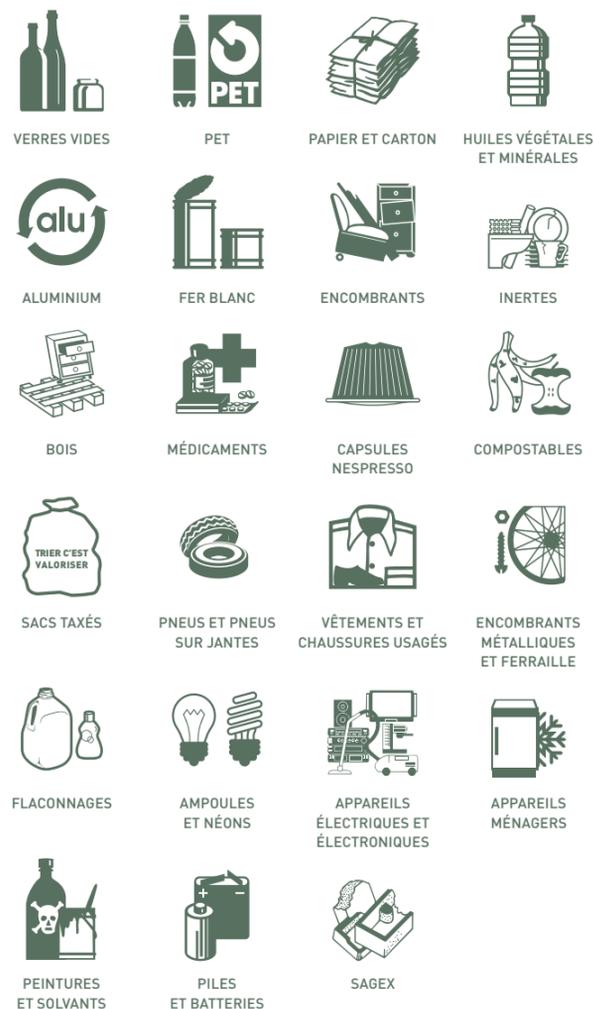
- RUE DE L'ANCIEN STAND 4
- JOURS OUVRABLES | 7H30 - 16H



HUILES VÉGÉTALES

DÉCHETTERIE PUBLIQUE (STRID SA)

- PETITS-CHAMPS 2
- LU - VE: 8H - 12H ET 13H30 - 18H | SAMEDI: 8H30 - 17H
DIMANCHES ET FÉRIÉS: FERMÉ | VEILLES DE FÊTES: FERMETURE À 16H



POINTS DE COLLECTE EN VILLE

- VOIR LE PLAN SUR LE CALENDRIER DE COLLECTE
- JOURS OUVRABLES | 7H - 20H



Plus d'informations

Déchetterie et points de collecte

- Se référer au calendrier de collecte par secteur, distribué à la population et disponible sur le site internet de la Ville.
- Pour tout autre renseignement : 024 423 63 64.

Des questions sur les déchets ?

Se référer au...

- Calendrier de collecte
- Flyer sur la taxe des déchets
- Règlement communal et directives sur la gestion des déchets



Les différents supports de communication sont à votre disposition sur www.yverdon-les-bains.ch
→ Vie quotidienne → Déchets.

Contacts et horaires

Service des travaux et de l'environnement

Rue de l'Ancien Stand 4
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
024 423 63 64
ste@yverdon-les-bains.ch

Horaires du secrétariat

Lu - je: 7h30 - 12h et 13h30 - 17h
Ve: 7h30 - 12h et 13h30 - 16h

STRID SA

Gestion des déchets pour le Nord vaudois
Rue des Petits-Champs 2
1400 Yverdon-les-Bains
024 424 01 11
info@strid.ch
www.strid.ch

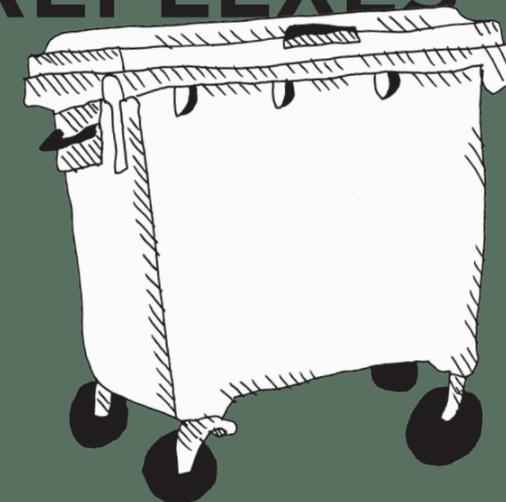
Horaires de la déchetterie publique

Lu - ve: 8h - 12h et 13h30 - 18h
Sa: 8h30 - 17h non stop
Dimanches et jours fériés: fermé
Veilles de jours fériés: fermeture à 16h

Horaires du centre de collecte professionnel

7h - 12h et 13h30 - 17h

PETIT GUIDE DES BONS RÉFLEXES



Informations
autour des déchets

**VALORISER SON
COMPOST TRIER
PAPIER ET CARTON
ANNONCER SES
ENCOMBRANTS
UTILISER LES SACS
TAXÉS**



Déchets compostables

- ◊ COLLECTE PORTE À PORTE (1X/SEMAINE)
- ◊ DÉPÔT À LA DÉCHETTERIE COMMUNALE (STRID)

LES BONS RÉFLEXES

- Sacs compostables certifiés EN 13432 uniquement.
- Déposer les sacs compostables dans un container roulant de 120 à 770 litres.
- Ficeler les déchets organiques volumineux en fagots (longueur max. 1 m, Ø max. 50 cm).
- Diamètre des branches inférieur à Ø 4 cm.
- Sacs en plastique biodégradables non admis.

ADMIS

- ✓ Plantes vertes, fleurs, gazon
- ✓ Pain, pâtisserie
- ✓ Litière végétale
- ✓ Fruits, légumes (crus et cuits)
- ✓ Restes de repas (crus et cuits)
- ✓ Marc de café, feuilles et sachets de thé
- ✓ Coquilles d'œufs
- ✓ Déchets de taille des arbres (Ø 4 cm max.)

REFUSÉS

- ✗ Litières minérales
- ✗ Cendres
- ✗ Mégots
- ✗ Sacs d'aspirateur
- ✗ Papier-ménage, mouchoirs
- ✗ Résidus de balayage, cailloux
- ✗ Médicaments
- ✗ Métaux, plastiques, verre, coton et toute autre matière recyclable dans d'autres filières



Ordures ménagères incinérables

- ◊ COLLECTE PORTE À PORTE (2X/SEMAINE)
- ◊ DÉPÔT À LA DÉCHETTERIE COMMUNALE (STRID)

LES BONS RÉFLEXES

- Utiliser les sacs taxés « Trier c'est valoriser » uniquement.
- Seules les couches culottes sont acceptées conditionnées dans des sacs plastiques transparents.
- Déposer les sacs compostables dans un container roulant de 120 à 770 litres.

DÉCONSEILLÉ

- ✓ Matières recyclables

REFUSÉS

- ✗ Sacs noirs
- ✗ Sacs déposés hors container



Papier et carton

- ◊ COLLECTE PORTE À PORTE (1X/SEMAINE)
- ◊ DÉPÔT À LA DÉCHETTERIE COMMUNALE (STRID)
- ◊ POINTS DE COLLECTE

LES BONS RÉFLEXES

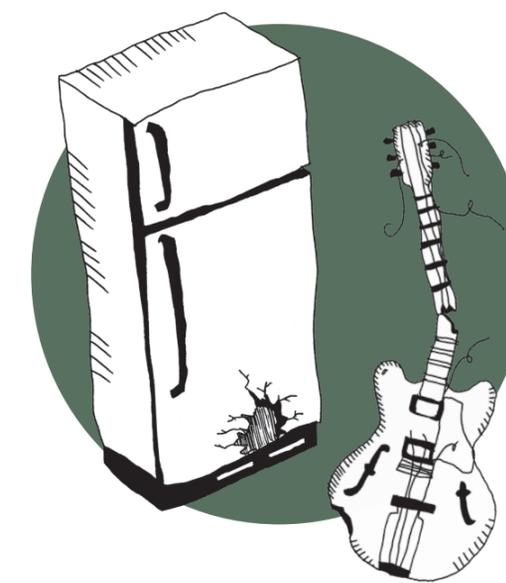
- Déposer le papier/carton dans un container roulant de 120 à 770 litres.
- Le papier/carton est toléré en paquet ficelé à l'intérieur de cartons solides.
- Le papier/carton mal conditionné ne sera pas collecté.
- Le dépôt la veille au soir est toléré.

ADMIS

- ✓ Papier
- ✓ Journaux et magazines
- ✓ Enveloppes
- ✓ Cartons de tous types

REFUSÉS

- ✗ Films/fourres plastiques
- ✗ Classeurs
- ✗ Mouchoirs et serviettes en papier
- ✗ Emballages de boissons et de nourriture souillés
- ✗ Briques à boisson
- ✗ Serviettes en papier
- ✗ Papier ménage
- ✗ Nappes et sets en papier souillés
- ✗ Papier cadeau
- ✗ Sagex



Encombrants ménagers

- ◊ COLLECTE SUR LE DOMAINE PUBLIC (LE MERCREDI, SUR RENDEZ-VOUS, 10 JOURS À L'AVANCE)
- ◊ DÉPÔT À LA DÉCHETTERIE COMMUNALE (STRID)

LES BONS RÉFLEXES

- Annoncer ses encombrants en prenant rendez-vous 10 jours à l'avance, par téléphone au 024 423 63 69 ou en remplissant le formulaire en ligne sur www.yverdon-les-bains.ch → Vie quotidienne → Déchets → Annonce d'encombrants ménagers.
- Longueur maximum de 2 mètres et un poids < 50 kg.

ADMIS

- ✓ Sont considérés comme objets encombrants les objets incinérables qui ne peuvent être conditionnés dans un sac taxé de 110 l.

REFUSÉS

- ✗ Tous les déchets provenant de transformations ou de changements d'agencement tels que : matériaux de démolition, d'isolation et de construction, meubles de cuisine, portes, fenêtres, appareils sanitaires, bois, etc.